

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°70-2022 – Interventions Techniques**  
**Modification du tableau de classement des voies communales**  
**d'intérêt communautaire - Commune de Damazan**  
 Annexe 6 : tableau inventaire Damazan

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 18/07/2022*  
*Publication : 13/07/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Supplée par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X	Supplée par PESLE Jacques			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges			X	Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X	Supplée par GIBRAT Alain			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François					X
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X		Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			38	4		3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

**Délibération n°70-2022 – Interventions Techniques**  
**Modification du tableau de classement des voies communales**  
**d'intérêt communautaire - Commune de Damazan**  
 Annexe 6 : tableau inventaire Damazan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
 Préfecture : 18/07/2022  
 Publication : 13/07/2022

#### Exposé des motifs :

Dans le cadre des opérations d'acquisition/cession des terrains situés au lieu-dit « Contine » sur la commune de Damazan, la voie communale n°203 est située pour partie entre les parcelles ZO 0103 et ZB0048. Il est proposé de sortir cette voie de l'inventaire communautaire afin de permettre à la commune de déclasser cette voie communale selon la procédure en vigueur pour pouvoir ensuite envisager de céder celle-ci.

**Vu** les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de création, aménagement et entretien de la voirie,

**Vu** le tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire de la commune de Damazan établi le 25 janvier 2021,

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

*42 Voix pour- 0 Voix contre - 0 Abstention*

- Décide** de modifier le tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire de la Commune de Damazan par le retrait de la VC203,
- Adopte** le nouveau tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire de la commune de Damazan,
- Dit** que la convention de mise à disposition des voies sera modifiée en conséquence par avenant,
- Dit** que la commune de Damazan doit également modifier son tableau de classement de la voirie communale,
- Autorise** le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET

La secrétaire de séance,  
Nathalie BUGER

